

SALLE COMMUNALE - DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION
CRÉDIT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE FR. 85'000.00

Vu l'état de vétusté de la salle communale

Vu la non-conformité de certaines installations

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien

Vu le développement et le succès des Spectacles onésiens

Vu le PDCOM 2014

Vu le plan de site

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui et 1 abstention sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux (une personne n'a pas voté)

1. De procéder à une étude de faisabilité pour la démolition/reconstruction de la salle communale ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 85'000.00 pour cette étude de faisabilité ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 85'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

Signature :